

**Compte-rendu de la 100^{ème} réunion
du Comité d'Entreprise
du CFAI Alsace
Le 18 Mai 2017 de 9h35 à 12 h00**

Collège unique :

PRESENTS :

Membres Titulaires FO : David FERNANDEZ, Philippe FUCHS, Joël PETERSCHMITT

Membre Titulaire : Céline RISOLA

Membre Suppléant FO : Félicien FETET

Membre Suppléant : Ophélie COLLADOS, Sébastien DEFER

Direction : Mme Nathalie GROSS, M. Frédéric VICQUERY

ABSENT EXCUSE : Fabrice SIMONKLEIN

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 13/04/2017

Le compte rendu est approuvé par les membres du CE.

2) Effectifs salariés du CFAI Alsace

Le CFAI compte 112 salariés (85 ETP équivalent temps plein) : soit 36 administratifs (30,6 ETP), 41 formateurs permanents (40 ETP), 4 techniciens et personnels de service (4 ETP), 30 vacataires dont 7 fonctionnaires (10.4 ETP), plus une apprentie.

Variations d'effectifs sur la période :

Une embauche d'un formateur vacataire Mr. BORNE Philippe. pour la formation ingénieur

Une embauche d'un formateur vacataire Mr. MIZZON Claude pour la formation ingénieur.

Modification de contrat :

Le formateur Fabien DIETRICH a une mission complémentaire de coordonnateur pédagogique jusqu'au mois d'aout pour l'AEC.

Variation à venir/

Prévision d'embauche : /

3) Point sur le recrutement des apprentis

Evocation du recrutement des entreprises et des ouvertures et fermetures de sections en s'appuyant sur le document « point hebdomadaire recrutement apprentissage S19 ».

4) Comment sont déterminés les coefficients des salariés ? Pourquoi y a-t-il des coefficients différents pour des salariés qui font le même travail ?

La direction parle de nature des activités différentes, par ailleurs elle se pose la question d'une possible nouvelle classification du personnel.

5) Point AEC

Les différents groupes de travail progressent ainsi que les aménagements des locaux (exemple cloison modulaire au Centre d'Eckbolsheim) ; l'administratif quant à lui a à finaliser les paramétrages.

Des formateurs vacataires ne sont pas intégrés dans les groupes de travail ; ils se posent des questions concernant l'activité. (Reconduction de leurs contrats, volume d'heures, financement, renseignement des fiches d'heures, facturation, utilisation de livres possibles...).

6) Divers

Prévenir les vacataires s'ils sont reconduits ou pas dans leurs fonctions à la prochaine rentrée

La charge de travail actuelle n'est pas quantifiée et planifiée ; des salariés ne sont pas bien actuellement au travail

La nouvelle procédure d'affectation des entretiens, des apprenants entrants au CFAI, aux formateurs sans concertation pose des problèmes d'organisation qui avaient déjà été évoqués par certains élus du CE.

Le Secrétaire

Joël PETERSCHMITT